



HAL
open science

Construire la cité des morts : étude de cas sur la réforme du système funéraire dans la ville victorienne

Tristan Portier

► To cite this version:

Tristan Portier. Construire la cité des morts : étude de cas sur la réforme du système funéraire dans la ville victorienne. Séminaire de jeunes chercheurs "Définir ce qu'il reste", Giulia Lelli; Léa Boursier; Marine Boisson, Nov 2021, En ligne (Paris), France. hal-03974113

HAL Id: hal-03974113

<https://hal.science/hal-03974113v1>

Submitted on 5 Feb 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Construire la cité des morts : étude de cas sur la réforme du système funéraire dans la ville victorienne.

Introduction : l'Angleterre des enclos paroissiaux

En 1820, Bath ressemble à la vaste majorité des cités anglaises. Ses morts anglicans, donc relevant de la religion d'Etat, sont enterrés dans les enclos paroissiaux, où les riches peuvent se payer des pierres tombales qui sont autant de concessions perpétuelles de fait, là où les pauvres ne restent en terre que jusqu'à ce qu'un autre cadavre frais ait besoin de place. Les morts non anglicans, eux, doivent se contenter de petits cimetières informels. Le système entier, sans cadre réglementaire, reflète les inégalités de classe et de religion inhérentes à la société britannique. Mais dans les quatre décennies qui suivent, l'opinion publique fait des cités les laboratoires d'une transformation institutionnelle et sanitaire, d'abord issue d'acteurs privés, puis de politiques publiques, qui balaye l'Angleterre des enclos paroissiaux, et construit l'Angleterre du cimetière-jardin.

C'est cette transformation que je voudrais explorer dans la ville britannique, via le terme de *cité*, soit l'espace urbain investi par l'écheveau des acteurs sociaux et des institutions politiques locales et centrales. Le terme de *ville des morts* a déjà été utilisé par Régis Bertrand pour parler de la diversité architecturale et géographique des cimetières de Provence, qui reflétaient les inégalités et divergences culturelles du temps. Cependant, mon travail de thèse m'a amené à enquêter sur les groupes et les institutions qui ont transformé le système traditionnel en un système formel, hautement légaliste et capable de mobiliser des acteurs de la société civile mais aussi des institutions politiques. Le terme de cité, qui dans sa polysémie renvoie à la fois au lieu physique et aux conceptions diverses de la sociabilité et de la gouvernance depuis l'Antiquité, me permet de mobiliser ces différents cadres, qui s'emboîtent dans des questions complexes comme celle du *droit de cité*, la possession de droits civiques comme le droit d'habiter et le droit de vote. C'est ainsi que j'en viens au concept de *cité des morts*.

Ce terme est appliqué, ironiquement, à une *cité*, une réalité juridique qui désigne au XIX^{ème} siècle une zone urbaine ancienne dotée d'une charte royale, et donc un espace où la concentration des vivants et des morts est plus grande. Plus spécifiquement, mon analyse porte sur Bath, une ancienne colonie romaine bâtie autour d'une source thermale près de la frontière galloise. Relativement prospère avant le XVII^{ème} siècle, elle connaît une augmentation importante de sa population grâce à son statut de destination à la mode pour l'aristocratie. Le tourisme cède ultimement le pas à la villégiature de la *gentry* et le développement d'activités commerciales et industrielles en vertu de la navigation rétablie sur l'Avon, qui serpente entre les deux rives de la ville.

De fait, sa population a doublé depuis 1800, et la croissance ne s'infléchit que vers 1840, pour se stabiliser à environ 52 000 habitants répartis sur huit paroisses (St-Peter-and-St-Paul, Bathwick, Walcot, Trinity, St Saviour's, St James, Lyncombe et Widcombe).

Comme la majorité des villes anglaises au début du XIX^{ème} siècle, Bath repose pour la gestion de ses cadavres sur un système paroissial : chaque paroisse a son église, et chaque église a son enclos, ou *churtyard*, voire autorise les inhumations *ad sanctos*, dans le bâtiment même, quoique de façon plus rare qu'en pays catholique.¹ Ce système présente, en milieu urbain,

¹ « Chapter 2, Burial in 1850 : local and national contexts », in RUGG, Julie, *Churchyard and Cemetery, tradition and modernity in North Yorkshire*, Manchester University Press, Manchester, 2013.

plusieurs difficultés majeures. Une urbanisation rapide empêche l'expansion du cimetière tout en augmentant la pression nécrographique. Et ces cimetières sont au cœur de zones à l'habitat de plus en plus dense, ce qui cause des critiques de plus en plus virulentes du risque pour la santé publique, principalement de la part du corps médical. Ce risque perçu, quoique minoré dans l'historiographie récente, est particulièrement présent dans la littérature, autour de villes anciennes comme Londres, dont la structure paroissiale est ancienne, et très lente à s'adapter.

Ce système existe à rebours du reste de l'Europe, où des villes importantes comme Naples et Paris ont commencé dans le dernier tiers du XVIII^{ème} siècle à fermer des cimetières intra-urbains, créer des ossuaires pour évacuer les restes humains, et aménager de nouveaux cimetières salubres hors des limites de la ville. Ce système est consacré par plusieurs créations comme les *camposanti* napolitains² ou le cimetière du Père-Lachaise, ouvert en 1804. Ce dernier incarne le renouveau des cimetières européens sous la forme de lieux de promenade et de méditation parmi des concessions soigneusement délimitées.³ Un débat important a lieu, dans le sillage des réflexions médicales du XVIII^{ème} siècle et des théories révolutionnaires, sur la place que doit occuper le cimetière dans l'Etat séculier en France.⁴ Le résultat est le décret du 23 prairial, an XII (1804), qui parachève la fermeture des cimetières *intra muros* et codifie la construction de nouveaux cimetières *extra muros* sous l'autorité séculière des municipalités, laissant le monopole des fournitures funéraires aux conseils de fabriques, organe laïc de l'église locale.

Ce système municipal et séculier, ou encore le monopole de la fabrique sur les fournitures funéraires ne rencontrent que peu d'échos en Angleterre. Le système paroissial y est consubstantiel du contrôle social exercé par l'église anglicane, et les funérailles relèvent d'une constellation d'entrepreneurs privés, les *undertakers*, qui profitent du luxe croissant de ces rituels. Au début du XIX^{ème} siècle, le système anglais est confronté de manière chronique à des crises nécrographiques -famines, épidémies- qui ne provoquent pas de transformation funéraire systémique, faute d'un bouleversement politique, social ou religieux capable de faire évoluer le système église-enclos qui sert de clé de voûte de son organisation locale.

Pour autant, le débat n'est pas absent, porté notamment au plan national par des auteurs comme Godwin, ou des réformateurs comme Edwin Chadwick. La promiscuité des morts et des vivants est de plus en plus insupportable à l'opinion publique, traumatisée par des scandales de vols de cadavres, ou l'image de cimetières jonchés d'os (illustrée tardivement par Henry Alexander Bowler dans *The Doubt: "Can These Dry Bones Live?"*, 1855). Les appels à un système plus équitable pour les minorités religieuses, et plus respectueux des défunts inspirent une série de constructions de cimetières détachés du maillage paroissial, d'abord dans les villes industrielles de Manchester et de Liverpool dans les années 1820, puis dans la banlieue de Londres dans les années 1830, comme Kensal Green, inspiré par le Père-Lachaise et ouvert en 1832. Ces nouvelles créations adoptent la nomenclature de *cemetery*, par opposition aux *churchyards* du système paroissial.

Le débat qui s'intensifie dans la décennie 1820 reformule les enjeux des cimetières : il ne s'agit pas d'imposer des changements au système paroissial, mais d'extirper les morts du monde des

² Carnevale, Diego et Marin, Brigitte, « Chapitre 15 : Naples, une réforme difficile », in BERTRAND, Régis et CAROL, Anne (dir.), *Aux origines des cimetières contemporains : les réformes funéraires de l'Europe occidentale, XVIII-XIX^{ème} siècle*, Presses Universitaires de Provence, collection Corps et Ames, Aix-en-Provence, 2016.

³ Etlin, Richard A., *The Architecture of Death. The transformation of the cemetery in eighteenth century Paris.*, Cambridge MA, M.I.T. press, 1984.

⁴ Bertrand, Régis et Mandressi, Rafaël, « Chapitre 4 : Révolution et Consulat », in BERTRAND, Régis et CAROL, Anne (dir.), *Aux origines des cimetières contemporains : les réformes funéraires de l'Europe occidentale, XVIII-XIX^{ème} siècle*, Presses Universitaires de Provence, collection Corps et Ames, Aix-en-Provence, 2016.

vivants, pour le respect des morts, et la consolation et la survie des vivants. Pour vaincre l'inertie du système paroissial suppose une action qui dépasse le clergé local et mobilise une gamme d'acteurs allant des éminences locales, tout particulièrement dans le monde médical, aux plus hautes instances de l'Etat britannique, qui parachèvent une évolution parfois pénible et souvent lente.

A travers l'exemple de Bath, nous pouvons donc nous demander comment s'effectue cette transition du système des enclos à la cité des morts.

La réflexion initiale à Bath est un projet civique porté par le monde médical (fin des années 1830).

Au début du XIX^{ème} siècle, chaque paroisse de Bath est dotée d'un enclos paroissial accolé à une église, à l'exception de l'abbaye, qui effectue des inhumations dans sa crypte.

Cependant, le système attire déjà des critiques. Celles-ci peuvent être classées en plusieurs sous-groupes :

- 1- **Le système vieillissant** menace d'être débordé par la croissance démographique. Les premiers signes d'usure viennent en particulier de l'abbaye, dont les fondations remontent au VII^{ème} siècle : le sol bosselé exhale des miasmes déplaisants.
- 2- **L'opinion publique devient plus sensible au sort des morts**, en particulier après des cas publicisés de vols de cadavre à la fin des années 1820, y compris le cas Clarke à Bath (1826), le cas de Burke et Hare (1828), et le traumatisme du choléra en 1832-1833.
- 3- **L'œcuménisme religieux** est devenu un enjeu majeur pour les minorités baptistes, presbytériennes et indépendants, qui comme les quakers et les juifs sont enterrés dans des petits cimetières confessionnels sans statut légal ni protection de la pérennité des enterrements. En 1834, plusieurs communautés protestantes de Bath réclament, dans une lettre ouverte dans le *Bath Chronicle*, le droit d'être enterrés dans les enclos paroissiaux, au moment du grand congrès de l'église anglicane à Gloucester.
- 4- **La création, au même moment, de structures funéraires plus modernes**, les *cemeteries*, qui séduisent par leur esthétique, leur philosophie du cimetière-jardin, leur modernité et leur salubrité.

Les élites de Bath ont connu à la fin du XVIII^{ème} siècle une transition : l'aristocratie lui préfère désormais d'autres destinations comme Brighton, mais la ville demeure un lieu de villégiature et de cure, et le corps médical y est donc particulièrement éminent, en particulier autour de plusieurs institutions, dont le *United Hospital*, le plus grand hôpital de la ville.

Le 21 avril 1836 paraît la première trace publique du projet : un cimetière général (*cemetery*) pour toute la ville, financé par la vente d'actions de 10 livres, pour un budget total prévu de 15 000 livres, et bâti sur le modèle de Kensal Green, la référence londonienne. Le projet est présidé par le baronet Cockburn, qui est alors à la tête du *United Hospital*, et sa promotion est assurée au moins partiellement par le docteur Wilkinson, un médecin et érudit respecté, qui montre dans ses discours une connaissance robuste des réformes continentales du système funéraire.

Dans une réunion publique à l'hôtel de ville, le conseil d'administration du projet, qui mélange officiers, médecins et membres de la *gentry* locale, développe un discours hygiéniste et critique violemment le système vieillissant, notamment la nécessité de régulièrement retirer des cadavres de l'abbaye, ou encore les enterrements pêle-mêle dans certains enclos paroissiaux. La comparaison avec le cimetière des Innocents, fermé en 1778 à Paris, est un des points forts de ce discours qui se fonde sur la théorie miasmatique.

Mais malgré l'appui de l'*establishment* médical, du maire et de la *gentry* locale, le projet échoue à lever les fonds prévus, 15 000 livres au total. Pourquoi un tel coût ? Le projet est ambitieux et dépend d'une structure légale obsolète : un cimetière de 15 acres avec un mur d'enceinte, trois chapelles et un observatoire, qui aurait besoin d'un acte du Parlement (procédé long et coûteux) pour exister, faute de législation claire sur comment établir un nouveau cimetière.

Les raisons exactes de cet échec sont inconnues, mais on peut émettre deux hypothèses :

- 1- **La structure citoyenne du projet.** Aucun investisseur ne peut acheter plus de 20 actions, soit 200 livres, pour éviter un monopole, mais chaque action vaut 10 livres, soit le revenu annuel d'un ouvrier pauvre. Le projet repose donc sur une base citoyenne de *ratepayers*, c'est-à-dire de classe moyenne capable de payer des impôts, et refuse sur le principe d'accepter des gros investisseurs, ou des investisseurs trop modestes. Ce refus à la fois de logiques capitalistes et démocratiques mène à une impasse, et l'échec du financement. Le projet est basé sur une *certaine idée de la communauté* ; sans compter le fait que les frais prévus pour chaque concession laissent à penser que les bénéfices seront très faibles.
- 2- **Arnos Vale.** Un autre projet apparaît à la même époque à Bristol, non loin de Bath : le cimetière d'Arnos Vale, financé lui aussi par l'achat d'actions. Cependant, Bristol est un des grands centres régionaux des minorités religieuses, notamment des *quakers*.

Le projet peine à réunir les fonds, et en 1838, une nouvelle campagne de financement avec un objectif plus modeste, 10 000 livres, commence. Le projet disparaît après cela. En 1840, le nouveau cimetière de Bristol est mis en service, et le projet citoyen et hygiéniste de Bath sombre dans les limbes de l'oubli.

Pour autant, ce projet a deux conséquences majeures : provoquer un débat sur la mauvaise condition de plusieurs cimetières bathoniens, et poser les bases sur ce à quoi un *cemetery* dans Bath ressemblerait. Or, dans le même temps, deux prêtres anglicans sont confrontés aux insuffisances de leurs cimetières respectifs : Widdrington et Brodrick.

Les premiers projets à se concrétiser émanent en fait d'évergètes marqués par des préoccupations communautaires (années 1840).

Les deux principaux *clergymen* de Bath prenant acte du constat sévère posé par le projet œcuménique : les cimetières de Bath sont vieillissants et insalubres. Dans la décennie qui suit, deux paroisses prennent acte de ces critiques : l'abbaye et Walcot. Mais les projets qui naissent sont le fruit d'un évergétisme aristocratique sous couvert de dévotion anglicane.

Le premier projet, celui de l'abbaye, est causé par le constat du délabrement et des odeurs émanant des cryptes.

Le recteur de l'abbaye de Bath, William Brodrick, est arrivé vers 1840, quand le projet de cimetière œcuménique vient d'être enterré. Il en reprend cependant les bases pour un projet qui, entre 1842 et 1845, voit la construction sur les hauteurs de Bath d'un cimetière anglican. Ce *cemetery* a une seule chapelle, anglicane bien sûr, et se base sur un plan par John Claudius Loudon, un des plus célèbres concepteurs de cimetière de l'époque. Bâti à flanc de colline, il est fait de sentiers herbeux ascendants vers la chapelle, avec des plantations pour rester dans l'esthétique du *garden cemetery*.

Le projet est financé intégralement par Brodrick, héritier du vicomte Middleton (le journal estime la dépense à 3000 à 4000 livres), et peut s'émanciper de la nécessité d'un acte de Parlement parce que c'est techniquement une extension de sa paroisse. Sa réalisation ouvre une

source de financement pérenne pour la paroisse, puisqu'apparemment, Brodrick permet à l'abbaye de toucher l'argent tiré des concessions, là où lui ne touche que les frais de service.

- Projet financé par un aristocrate, facteur d'autosuffisance financière du clergé.

Le second projet, celui de Lansdown, est causé par une pression nécrographique croissante sur le cimetière paroissial de Walcot, qui a connu plusieurs extensions au XIX^{ème} siècle, dont la dernière en 1840.

Ces extensions sont du bricolage, un mélange de propriétés privées et de locations sur le long terme, et donc pas une solution viable. En 1848, le recteur de Walcot, Widdrington, ouvre donc un tout nouveau cimetière sur les hauteurs de Bath, sur une terre cédée au *recteur* par la duchesse de Hamilton, qui en a hérité de son père, le richissime William Beckford. Il s'agit du terrain entourant Beckford-Tower, une tour bâtie pour servir de bibliothèque et de musée personnel à Beckford.

Mais la logique ici n'est pas non plus désintéressée : la duchesse de Hamilton veut pouvoir légalement faire enterrer son père au pied de sa tour adorée, et le recteur Widdrington y gagne un élégant cimetière dont les concessions coûteuses lui rapportent personnellement. Encore une fois, ce procédé tire avantage du fait qu'il est plus facile pour un recteur anglican d'ouvrir une extension de son cimetière que de créer un tout nouveau *cemetery*. C'est un arrangement d'intérêts personnels.

- Projet financé par une aristocrate, qui rapporte personnellement au clergé mais permet à l'aristocrate de parachever son propre deuil.

On voit donc le rôle des logiques évergètes émanant de l'aristocratie, et dont les motivations sont parfois troubles, mais qui portent la première vague de projets concrétisés. Ils sont moins ambitieux que le projet œcuménique et, surtout, ils visent une partie de la population qui est anglicane et capable de payer des concessions coûteuses. Leur emplacement, sur les hauteurs sud et nord de Bath, crée des logiques excluantes, car les pauvres utilisent des corbillards à main peu pratiques pour ces ascensions, et leur coût force la population pauvre à n'avoir en fait droit de cité que dans les cimetières insalubres du centre-ville, qui commencent à sérieusement manquer de place.

Les *cemeteries* ont fini par devenir une réalité à Bath, mais seulement pour la population anglicane aisée. La cité des morts telle qu'elle se dessine dans les années 1840 est donc un espace parcouru d'inégalités religieuses et sociales profondes, une tendance qui continue avec la formation du nouveau cimetière anglican de Bathwick en 1856 et, la même année, celui du cimetière catholique de Perrymead, qui répond à ces logiques insulaires avec un cimetière accolé à celui de l'abbaye.

L'évergétisme anglican profite d'une vérité incontournable de la société anglaise au début du règne de Victoria : les minorités religieuses et la masse des ouvriers pauvres ne bénéficient que de très peu de moyens d'action. En 1850, les cimetières de Bath sont encore soit des extensions de l'institution anglicane, soit des *burial grounds* -cimetières informels des minorités religieuses. Les *cemeteries* demeurent des constructions *ad hoc*, sans financement public et dont la création suppose un processus légal long et coûteux sous la forme d'un privilège parlementaire. Cette démarche encombrante pose des conditions lourdes en termes de logistique, d'expertise légale et de financement qui ont fait échouer le projet de 1836, et empêchent jusqu'ici une transformation institutionnelle.

Le tournant législatif donne la main aux électeurs séculiers (années 1840-1850).

Cette transformation institutionnelle finit par se produire sous l'impulsion d'acteurs jusque-là en périphérie de la question : les instances politiques nationales et locales.

Au niveau national, d'abord, l'influence d'Edwin Chadwick se fait sentir. Médecin de formation, il est considéré comme un des architectes de la réforme sur la *poor law* en 1834, qui généralise le système d'enfermement des indigents par des unions interparoissiales, dans les *workhouses*. En 1843, il publie un corollaire à sa fameuse enquête sur les conditions de la classe ouvrière, portant cette fois-ci spécifiquement sur la « pratique de l'inhumation dans les villes », où il fustige la promiscuité des morts et des vivants, le manque de morgues et l'insalubrité du système paroissial vieillissant. Il pousse le Parlement d'abord à doter les *workhouses* de cimetières propres (c'est chose faite à Bath en 1847), puis à une réforme à la française du système funéraire britannique. La vision de Chadwick est hygiéniste, elle n'est pas socialement égalitaire, ce qui contribue à renforcer les logiques d'exclusion mutuelles des cimetières.

La véritable transformation s'opère en fait à partir de 1848, lors de la seconde épidémie de choléra à Londres, qui provoque une surcharge du système funéraire. Chadwick obtient gain de cause, et parvient à obtenir une infrastructure légale permettant d'ordonner la fermeture de cimetières insalubres. Il tente d'en faire un système très centralisé de contrôle de santé publique, mais la loi qu'il inspire en 1850 est progressivement détricotée jusqu'en 1852 : le premier *Burial Act* confère à la paroisse en cas de fermeture de l'enclos paroissial la responsabilité et les moyens d'ouvrir un nouveau cimetière.

Pour autant, la municipalité vient à jouer un rôle croissant. A Londres en particulier, elle est investie de pouvoirs exceptionnels pour transformer la trame urbaine, et crée un nouveau réseau de cimetières. La cité de Bath, pour sa part, est émancipée en 1851 de la tutelle parlementaire qui caractérise une grande partie de ses systèmes, ce qui lui permet de former sa propre autorité de santé publique. Dès 1851, il semble qu'elle se soit attaquée à la gestion des cimetières, et c'est vraisemblablement à son initiative qu'a lieu en 1857 une inspection des cimetières de Bath par le *Home Office*. En 1858, le *City Surveyor* Parfitt produit pour le *Home Office* un rapport circonstancié qui mène à la fermeture de la grande majorité des cimetières de Bath, à l'exception des *cemeteries* anglicans et de quelques *burial grounds* de minorités.

La municipalité cherche à s'occuper d'une crise sanitaire grandissante, et ce faisant, met les paroisses de la cité au pied du mur. La crise du système funéraire à la fin des années 1850 est une conséquence directe de la consolidation des pouvoirs politiques centraux et locaux au détriment de la structure ancienne.

Qui sont les acteurs à ce stade ? Depuis 1835, la municipalité de Bath est élue par les *ratepayers*, c'est-à-dire un électorat censitaire local qui, parce qu'il paie des impôts locaux, a droit de vote dans les élections municipales et paroissiales. Ces *ratepayers* élisent les officiers de la paroisse et les conseillers municipaux. On peut noter qu'il n'y a pas de déconnexion entre la municipalité et les paroisses, car les conseillers municipaux et le maire sont tous ou ont tous été des officiers paroissiaux.

Mais les nouvelles lois investissent les *ratepayers* du devoir d'élire un comité funéraire, ou *burial board*, qui édifiera et financera, par un prêt garanti sur les impôts paroissiaux, un nouveau cimetière, ou bien cédera ce devoir au conseil municipal. Le choix qui se pose est donc entre une **action paroissiale**, un exercice de démocratie locale paroissiale en constante communication avec la fabrique, ou une **action municipale**, avec plus de moyens financiers et légaux, mais une plus grande distance par rapport aux électeurs.

Et le débat existe véritablement au début de l'année 1859, avec un débat à l'hôtel de ville en janvier 1859, que l'on connaît par la prise de notes du journaliste du *Bath Chronicle*. Dès le début, une tension apparaît entre deux paroisses, Walcot et St James. Toutes deux ont un enclos dans la vieille ville qui est menacé de fermeture. Cependant, Walcot est une paroisse beaucoup plus peuplée et avec plus de moyens, qui revendique son indépendance vis-à-vis du conseil municipal pourtant dirigé par un de ses officiers, tandis que St James demande l'aide de la municipalité pour son importante population pauvre et ses minorités religieuses.

Le projet de 1836 est à nouveau pertinent parce qu'il est maintenant utilisé par un des marguilliers de Walcot, Edwards, comme repoussoir, avec les estimations de l'époque (15 à 20 000 livres de dépense) utilisées comme contre-argument à un hypothétique projet de cimetière municipal, sans compter les problèmes déjà vu dans les *cemeteries* anglicans des années 1840. En effet, ces nouveaux cimetières sont loin du centre-ville, et leur statut de projets évergètes du clergé empêche la fabrique d'avoir son mot à dire, notamment sur les prix élevés. Widdrington, le recteur de Walcot, a quitté son poste l'année précédente, et la paroisse est en pleine dispute avec le nouveau recteur sur qui peut gérer le cimetière de Lansdown.

- Les initiatives des prêtres, qui sont venues d'une perspective d'évergétisme, ont en fait contribué à leur aliéner les *ratepayers*, qui forment la base de la démocratie locale censitaire.

Le conflit entre paroisses riches et pauvres ne doit pas occulter le fait que chaque paroisse semble vouloir proposer un projet qui protège les plus pauvres des déprédations du clergé en matière de coûts excessifs. La cause principale du conflit est donc la volonté de la communauté séculière d'avoir une agentivité sur son cimetière.

Après ce débat, le projet municipal est en fait approuvé à une courte majorité, mais le conseil municipal y renonce parce que plusieurs paroisses se constituent en comités funéraires, et la loi leur donne préséance sur le conseil municipal. Le modèle qui émerge est donc fondé sur une série de projets paroissiaux ou interparoissiaux : Locksbrook, LynWinJames, St Michael's et des extensions non-anglicanes de Bathwick et de l'abbaye. Ces nouvelles infrastructures funéraires confirment l'inscription durable des minorités religieuses dans le système funéraire, mais aussi la tendance globale à l'invisibilisation des morts, repoussés dans des espaces ruraux en périphérie de la ville.

Un des symboles de cette nouvelle harmonie voulue est la forme architecturale vue dans les deux plus grands nouveaux cimetières : les doubles chapelles, deux chapelles liées par une arche. Les bâtiments, quasiment impossibles à distinguer, servent pour l'un aux morts anglicans, et pour l'autre aux morts non-conformistes.

C'est donc, à terme, la victoire d'un projet proche de l'œcuménisme et du modèle civique voulu dans les années 1830 : un financement par la classe moyenne, un cimetière œcuménique -donc pour anglicans et non-anglicans- *extra muros* avec un effort esthétique et une disposition typique du *garden cemetery*... mais aussi un reflet d'un système politique et géographique de compromis entre l'ancien système et le nouveau, un équilibre précaire qui se résout en 1911, quand une municipalité de plus en plus puissante absorbe les comités funéraires de chaque paroisse.

Conclusion

Le système qui émerge péniblement à Bath au tournant des années 1860 est symptomatique du compromis entre les réformateurs sociaux et les conservateurs cléricaux : un jeu complexe d'autorités politiques et de systèmes sociaux anciens, en dialogue autour d'un cadre régulateur

constamment renégocié. Ce qui caractérise la cité britannique des morts est ce dialogue, marqué par le poids de l'*establishment* religieux et la persistance de l'aspect privatif ~~persistant~~ de son système de pompes funèbres. L'émergence des *cemeteries*, qui transforment le paysage funéraire de Bath, de manière assez tardive, illumine l'influence en creux de la municipalité, dont les actions provoquent cette cascade de projets mais qui ne joue pas de rôle actif dans la gestion des cimetières avant 1911 ; au contraire, les acteurs sociaux traditionnels, le clergé et la *gentry*, conservent une agentivité importante dans ce processus, avant de céder à une démocratisation grandissante de ces projets.

Les fabriques, émanations d'un corps électif censitaire qui tend à s'ouvrir à la classe moyenne et aux minorités religieuses au cours du siècle, débattent et s'entre-déchirent parfois sur des discours plus soucieux de justice sociale et confessionnelle, souvent critiques de l'ancien système. Par ce biais, elles actent finalement la transition législative du système funéraire dans la mentalité civique et le tissu urbain de la cité.